

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 06 novembre 2017

Convocation du 02 novembre 2017

Publication du 30 novembre 2017

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Lionel LEPREUX, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Mireille SABRI, Éric DESQUIREZ.

Étaient représentés : Yann LAINE (procuration à Pascale REMONDINI), Lucile ECOFFET (procuration à Alexandre GARNERET).

Étaient excusés : Sophie LEVITTE, Fabrice VIEL, Eve MONCOLIN, Christophe BRILLIARD, Christelle LEBLANC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 06 novembre 2017 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

Réhabilitation du cimetière

Le groupe Elabor est intervenu pour recenser les inhumés au cimetière. Une réunion de mémoire a été organisée avec des anciens de la commune pour essayer de compléter les informations manquantes.

Affouages

Suite à la clôture des inscriptions le 27 octobre, le tirage au sort des affouages a eu lieu le 30 novembre. Dix-neuf lots ont été attribués.

Maisons fleuries

Les 10 bons d'achat ont été commandés à la jardinerie SONOFEP pour les lauréats. Il est décidé d'offrir cette année une horloge avec la photo aérienne du village en fond.

II. Point sur les travaux

RD 996

La pose des enrobés a été décalée aux 10 et 13 novembre pour une fin de travaux le 15 novembre. Le déplacement d'une batterie de CIDEX a été nécessaire. Le câble d'alimentation de la pré-enseigne du restaurant Nos Provinces a été sectionné. Il sera réparé rapidement.

Cour de l'école

La pose des enrobés initialement programmés la 1^{ère} semaine des vacances a été retardée et repoussée au mardi de la 2nde semaine entraînant un décalage et un retard pour les autres entreprises. Une bordure a été ajoutée entre le terrain engazonné et le reste de la cour (des dalles nid d'abeille seraient conseillées pour la propreté de la cour). La partie électricité et caméra reste à faire.

III. Décision budgétaire modificative

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
20 (020) dépenses imprévues	- 14 000 €	021 (021) virement de la section de fonctionnement	14 400 €
2128 (21) autres agencements et aménagement de terrains	51 400 €	1321 (13) Etat	15 000 €
21312 (21) bâtiments scolaires	- 8 000 €		
TOTAL	29 400 €		29 400 €

Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
023 (023) virement à la section d'investissement	14 400 €		
TOTAL	14 400 €		

14 400 € à prendre sur excédent prévisionnel du budget primitif

IV. Fixation du tarif des pâtis 2018

Le décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D. 1611-1 du code général des collectivités territoriales a relevé à 15 euros le seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Il convient donc de redéfinir le tarif de location des pâtis qu'alors facturé 10 € les 6 ares. Les personnes exploitant ½ pâtis payaient 5 € et 7,5 € pour ¾ de pâtis.

Dans l'avis municipal 209 du 20 octobre 2017, les habitants ont été prévenus que tous les locataires seraient facturés au minimum 15 € l'année.

Monsieur le Maire soumet au débat la fixation du tarif de location des pâtis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer le droit d'exploitation de 15 € par an

V. Fixation du tarif de l'aire de stockage

De la même manière, le Conseil Municipal fixe le tarif de l'aire de stockage à 15 € annuels par affouagiste utilisateur de l'aire.

VI. Rétrocession à la commune d'une concession au cimetière

M. le Maire donne lecture d'une proposition de rétrocession d'une concession au cimetière communal.

Dans le cadre de la réhabilitation du cimetière et de la bonne gestion de celui-ci, M. le Maire sollicite l'approbation de cette rétrocession et le remboursement du prix payé au prorata du temps restant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la rétrocession de la concession FG12

APPROUVE le remboursement du prix de la concession selon le calcul suivant :

$$\text{Prix de la rétrocession} = \frac{\text{prix initial} \times \text{durée restante}}{\text{Durée initiale}} \text{ soit } \frac{110 \times 43}{50} = 94,60 \text{ €}$$

VII. Remboursement riverain impasse du Poiteau

La facture des travaux supplémentaires de voirie étant arrivée, le Conseil Municipal approuve le reversement aux riverains de trop perçu.

VIII. Compte rendu des réunions

+ Conseil d'école

De nouvelles remarques sur la qualité du ménage ont été formulées. Un courrier a été adressé à l'entreprise avec demande de contrôles réguliers par l'agent de maîtrise.

Un premier sondage relatif aux rythmes scolaires a été fait par les parents d'élèves. 83 familles interrogées, 65 réponses : 60% en faveur des 4 jours 36,9 % en faveur des 4,5 jours, 3,1% ne se prononcent pas.

+ La Poste

Frédéric LAUTERBORN a assisté a une réunion de Geoptis, filiale de la Poste, présentant leur offre consistant à faire un état des lieux des voiries communales grâce aux véhicules des facteurs qui empruntent ces rues.

+ Presse

Trois articles sur la commune ont récemment été publiés dans le journal le Bien Public. L'un d'eux annonce la recherche d'un locataire pour les locaux de l'ancienne Mairie.

M. le Maire, suite à cet article, a été contacté par un ancien habitant qui serait intéressé par ces locaux à usage de bureaux.

IX. Questions et informations diverses

+ Comité des Fêtes

Le comité des fêtes organise une soirée dansante le 25 novembre.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 04 décembre 2017.